



Défense du consommateur, du locataire et de l'usager dans le Morbihan

SOMMAIRE

1 - Information et défense du consommateur

- 1.1 – Associations de consommateurs
- 1.2 – Associations ayant un secteur « consommation »
- 1.3 – Syndicats ayant un secteur « consommation »
- 1.4 – Service public

2 – Information et défense du locataire

- 2.1 – Les ADIL (Associations départementales pour l'information sur le logement)
- 2.2 – Les associations de défense des locataires
- 2.3 – Les Commissions départementales de conciliation

3 – Information et défense des usagers

- 3.1 – Santé
- 3.2 – Transport

A CONSULTER :

Se défendre en justice
Fiche Actuel Bretagne 5.50

**Défense de l'environnement
et protection animale**
Fiche Actuel Bretagne 5.504

1- Information et défense du consommateur

1-1 Associations de consommateurs

U.F.C. Que choisir 56 Union fédérale des consommateurs Morbihan

12 rue Colbert
Cité Allende - porte D
56100 LORIENT
02 97 84 74 24
-> contact@
morbihan.ufcquechoisir.fr
-> www.ufcquechoisir-morbihan.org
- lundi samedi de 9h à 11h30,
mardi et mercredi de 14h30 à 17h.
Possibilité de rdv le mercredi.
- Permanence téléphonique :
lundi au samedi 9h-11h30
Permanences dans les villes
suivantes : Belle Ile, Grand-
Champ, Locminé, Marzan,
Ploermel, Pontivy et Vannes
(jours et horaires sur le site ou
en contactant le siège à
Lorient).

1-2 Associations ayant un secteur "Consommation"

Centre d'information et de défense des consommateurs de la Confédération Syndicale des Familles du Morbihan (Union départementale CSF)

Maison des associations/Cité
Allende
12 rue Colbert - porte B
56100 LORIENT
02 97 21 56 26
-> udcsf56@la-csf.org

Défense des consommateurs et
des locataires
Permanences au siège du lundi
au jeudi de 9h à 12h et de 14h
à 17h, vendredi de 9h à 12h
Se renseigner au siège pour les
permanences sur les autres
quartiers de la ville et dans
plusieurs villes du département
(Auray, Caudan, Guidel,
Hennebont, Lanester,
Ploemeur, Plouay, Pontivy,
Queven, Vannes).

Consommation, logement et cadre de vie du Morbihan- Union départementale CLCV

Maison des associations
1 place Roger Penvern
56600 LANESTER
02 97 89 65 09
-> morbihan@clcv.org
-> clcvulpaysdelorient@
orange.fr
Autres permanences sur le
département (jours et horaires
de permanences en contactant
le siège à Lanester) :
Baden et Vannes.

1-3 Syndicat de salariés ayant un secteur "consommation"

Association Force Ouvrière Consommateurs - AFOC

80 bd Cosmao-Dumanoir
Maison des syndicats
BP 716
56107 LORIENT Cedex
02 97 37 66 10
-> afoc56lorient@wanadoo.fr
-> www.force-ouvriere.fr
Permanences quotidiennes en
contactant l'association.

AFOC - Délégation de Vannes

21 rue des Tribunaux
56000 VANNES
02 97 47 33 83
-> afoc56vannes@orange.fr

Permanences à l'antenne de
Vannes, à Hennebont et Pontivy
en contactant l'association.

1-4 Service public

Direction départementale de la protection des populations (DDPP/ Service du contrôle des Transactions du Morbihan

13 av Saint-Symphorien
Cité Administrative
56020 VANNES
02 97 63 29 45
-> ddpp@morbihan.gouv.fr
-> www.economie.gouv.fr/dgccr
- lundi au vendredi 9h-12h.
Organisme chargé de la
recherche et de la constatation
des infractions dans le domaine
de la consommation.

Commission de surendettement 56

Banque de France
55 avenue Victor Hugo
Banque de France – CS 92004
56001 VANNES Cedex
02 97 54 43 34
-> www.banque-france.fr / Pour
les particuliers / Surendettement
-> infos@banque-france.fr
Tout consommateur se trouvant
en situation de surendettement
peut saisir la Commission de
surendettement dont le
secrétariat est assuré par la
Banque de France. Le dossier
déposé par le débiteur en
difficulté aboutira à une
modification des modalités de
règlement de ses dettes
(allongement de la durée des
remboursements, baisse des
taux d'intérêt...)



2 - Information et défense du locataire

Vous trouverez dans ce chapitre les principaux organismes qui mènent des actions d'information, de défense, de regroupement et de représentation des locataires en Bretagne. D'autres organismes peuvent exister localement : informez-vous au Centre Régional Information Jeunesse, Bureau Information Jeunesse ou Point Information Jeunesse de la commune qui vous intéresse.

2-1 Les A.D.I.L. – Associations Départementales pour l'Information sur le Logement

Les A.D.I.L. sont des centres agréés par le Ministère chargé du Logement.

Elles proposent gratuitement une information juridique sur les rapports propriétaires/locataires, sur la location (bail, loyer et charges, réparations locatives...) et sur tous les aspects juridiques, fiscaux et financiers du logement en général.

Vous trouvez aussi de la documentation sur place et sur <http://www.anil.org/>.

A.D.I.L. - 56

Centre de VANNES
Parc d'activités de Laroiseau
14 rue Ella Maillart
56000 VANNES
0820 201 203 (0,12 €/min)
-> adil56@wanadoo.fr
Centre de LORIENT
2c bd Franchet d'Esperey
56100 LORIENT
0820 201 203 (0,12 €/min)
-> lorient.adil56@wanadoo.fr
-> www.adil56.org

- Permanence téléphonique, accueil sur place sans rendez vous ainsi que de nombreuses permanences sur le département
Informez-vous par tél ou sur www.adil56.org pour connaître les jours et horaires de ces permanences.

2-2 Les Associations de Défense des Locataires

Ne sont répertoriés ici que les organismes ou associations dont le but principal est l'information, la défense et la représentation des droits du locataire. Vous pouvez vous adresser également à une association de consommateurs (voir ci-dessus, dans le chapitre Information et défense du consommateur).

Fédération départementale CNL des locataires, accédants à la propriété et des consommateurs du Morbihan

Cité Allende
12 rue Colbert
Porte E – 2ème étage
56100 LORIENT
02 97 21 87 89
-> cnl.56@wanadoo.fr
Permanences tous les matins

2-3 Les commissions départementales de conciliation

Elles ont pour rôle de concilier les propriétaires et les locataires en cas de litiges.

Cependant leur compétence est limitée à l'examen des litiges relatifs à la fixation du nouveau loyer proposé au locataire dans le cadre d'un bail dit « de sortie de la loi de 1948 », aux états des lieux, au dépôt de garantie, aux charges, à la décence du loyer et aux réparations locatives. Elles peuvent être saisies par les bailleurs ou par les locataires. Leur secrétariat est assuré par les directions départementales des Territoires et de la Mer (DDTM).

Morbihan Commission départementale de conciliation- D.D.T.M.

Service urbanisme Habitat - Politiques de l'Habitat
8 rue du Commerce BP 520
56019 VANNES Cedex
02 97 68 12 00 (standard) / 02 97 68 12 51 (ligne directe)
-> ddtm@morbihan.gouv.fr

3 - Information et défense des usagers

3-1 Santé

Collectif Interassociatif sur la Santé de Bretagne - CISS Bretagne

1 square de Macédoine
35200 RENNES
02 99 53 56 79
-> secretariat.cissbretagne@laposte.net
-> www.lecissbretagne.org
Rassemble plus de 75 associations ayant pour but de défendre les intérêts et les droits des usagers du système de santé en Bretagne (domaines de la santé, du social et du handicap). Informe le public sur les enjeux de la santé. Soutient les associations notamment par le biais de la formation des bénévoles. Suit les politiques de la santé et met en valeur les besoins.

Ligne Santé Info Droits, pour toute question juridique ou sociale liée à la santé : 0810 004 333 (prix d'une communication locale depuis un fixe) ou 01 53 62 40 30 (d'un portable), lundi, mercredi et vendredi 14h-18h, mardi et jeudi 14h-20h.
-> www.droitsdesmalades.fr

Association des victimes d'accidents médicaux - AVIAM Bretagne Grand Ouest

Siège social : Maison Associative de la Santé/MAS
36 Bd Albert 1^{er}
35200 RENNES
Tél / Fax : 02 96 29 89 17 (Yolande Le Méné, présidente)
-> www.aviamfrance.org
Aide et conseille les victimes et leurs familles, les soutient et les accompagne dans leurs démarches pendant la durée de la procédure, dans le but d'obtenir réparation de leur préjudice qu'il s'agisse d'aléas thérapeutiques ou de fautes. Pour connaître les permanences, contactez la présidente d'AVIAM Bretagne.

Association départementale de défense des victimes de l'amiante - ADDEVA

Promeut l'entraide et la solidarité entre les victimes, regroupe les victimes en vue de les conseiller et de défendre leurs intérêts matériels et moraux – Mène des actions en justice, contre des entreprises, ayant exposé leurs salariés à l'amiante - Informe et prévient.
-> <http://andeva.fr>

ADDEVA 56

M. Julien Le Calvar
44 avenue François Billoux
Centre Alpha
56600 LANESTER
02 97 81 64 41
-> addeva56@cegetel.net

Association nationale pour une meilleure indemnisation des victimes d'accidents corporels - ANMIVAC

Jocelyne Désirée-Trébern (Présidente)
10 bis av de la France Libre
BP 1117
29101 QUIMPER Cedex
06 88 42 90 01 ou
02 98 64 99 83
-> anmivac.asso@wanadoo.fr
-> www.anmivac.com

Informe les victimes d'accidents corporels (accidents de la route, erreurs médicales, accident du travail et amiantes...). Les accompagne dans les démarches concernant des contentieux (sécurité sociale, assurance des personnes...) et les orientations vers des avocats et médecins indépendants de toute compagnie d'assurance.

- Permanences sur différentes villes bretonnes - Permanences sur différentes villes bretonnes (jours et horaires en contactant la présidente).

3-2 Transport

TRANSPORT EN COMMUN

Association des Usagers des Transports en Ile et Vilaine - AUTIV

Daniel Leclerc
6 cours des Alliés
35000 RENNES
06 80 22 36 50
-> contact@autiv.org
-> <http://autiv.org/>

Représente et défend les intérêts matériels et moraux des usagers et consommateurs des transports auprès de tout organisme, instance et entreprise concernés.



Association basée en Ille-et-Vilaine qui est amenée à connaître des réclamations dans les autres départements bretons notamment par rapport au TER Bretagne.

PIETON

Association Espace

Piéton

Maison de Quartier

La Bellangerais

5, rue du Morbihan

35700 RENNES

06 09 01 55 15

-> espacepieton@espacepieton.org

-> www.espacepieton.org

Informe sur la sécurité du piéton. Se veut force de proposition et travaille avec les autorités afin d'améliorer les comportements à risques et les infrastructures dangereuses.

VELO

De nombreuses associations militent pour la reconnaissance du vélo comme moyen de transport et pour son utilisation en toute sécurité.

Vous trouverez la plupart des associations de défense de l'utilisateur du vélo sur le site de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette, FUBicy : www.fubicy.org, rubrique Liens et sigles